Richarville Infos

n° 80 - Janvier 2021

Reprise collecte des déchets verts mercredi 3 mars 2021

Editorial

Bonjour à toutes et à tous,

Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année qui commence.

Si 2020 a été marqué par cette pandémie qui est venue bouleverser nos vies et nos habitudes, il n'en reste pas moins que de tout cela, nous devons tirer une force et un enseignement pour les années à venir.

Loin de nous résigner tout en continuant à nous protéger les uns les autres par des gestes barrières devenus quotidiens, il est fondamental de continuer à nous projeter vers l'avenir.

Aussi 2021 sera pour notre village un tournant dans la mise en oeuvre de son programme de transition énergétique. Débuté par une gestion moins gourmande en énergie avec la réduction de l'éclairage public depuis 3 ans, nous passons maintenant à la vitesse supérieure avec la pose de panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école et l'atelier municipal.

Aidé par l'Alec dans l'élaboration du dossier, nous avons pu obtenir 50% de subvention par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour sa mise en oeuvre, ce qui ramènera à 5 ans le retour sur investissement.
Cela contribuera à réduire l'impact carbone de notre village.

Même si tout est plus compliqué, il nous faut avancer, prudemment certes, mais continuer à avancer pour les générations à venir : l'immobilisme et le repli ne sont pas la solution.

Excellente année à tous.

En espérant pouvoir vous retrouver dans quelques mois toutes et tous.

Bien à vous.

Carine HOUDOUIN
Maire

Mairie de Richarville
9 Rue du Plessis
91410 RICHARVILLE

Tél: 01 64 95 70 67
astreinte : 06 45 61 63 81
Mail : mairie-richarville@orange.fr

Horaires d'accueil du public durant l'épisode Covid :
Lundi de 10h00 à 12h00
Jeudi de 15h00 à 17h00
et sur RV

Commissions, compris le Maire et les Adjoints

- **Finances**
  P. Pinaquy
- **Urbanisme**
  J.L. Dupuis, M. Dessagne, J. Corroyer, G. Noyelle, E. Fanchon, J. de Grandcourt
- **Travaux**
  J.L. Dupuis, J. de Grandcourt
- **Environnement, espaces verts**
  J.L. Dupuis, M. Dessagne, G. Noyelle, J. de Grandcourt
- **Fêtes / Intervillages**
  M. Dessagne, J. Corroyer, G. Noyelle
- **Communication**
  J.L. Dupuis, M. Dessagne, J. Corroyer, E. Fanchon

Responsable d'édition
Carine HOUDOUIN

Réalisation
Commisson communication de la mairie de Richarville

Impression
Tiré en 205 exemplaires par la Mairie de RICHARVILLE

Crédits photos
Commission communication

Un immense merci à l'association Gennesaret et aux bénévoles qui ont cette année encore installé une jolie crèche dans notre église.

Celle-ci était restée ouverte le 24 et le 25 décembre toute la journée pour permettre à chacun d'aller l'admirer, tout en respectant les gestes barrières qui s'imposaient.

Messes,
1er dimanche de chaque mois.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Du 01 Septembre 2020 au 31 Août 2021

QUI CELA CONCERNE ?

Les parents cherchant un mode de garde collectif, ludique & pédagogique pour leurs enfants nés à partir de 2017 jusqu'à 2007, les mercredis scolaires et les vacances scolaires de la zone C

COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE EN ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH) ?

Les Accueils de Loisirs sont ouverts de 07h à 19h. Le repas et le goûter sont fournis par la CCDH.
Les enfants sont encadrés par des Animateurs ayant quasi-tous le BAFA ou plus.
Nous devons respecter la législation d'encadrement (1 Anim pour 8 en MATERNEL & 1 pour 12 en ÉLÉMENTAIRE).
La capacité des locaux de chaque ALSH est définie conjointement par la PMI et la DDCS 91 qui effectuent des contrôles réguliers.

Voici une journée type =

ACCUEIL MATIN – ANIMATION – REPAS – ACTIVITÉ LIBRE – TEMPS CALME – ANIMATION – GOÛTER – ACCUEIL SOIR

QUEL EST MON ACCUEIL DE LOISIRS ?

ALSH LA GARENNE *(à l'Ouest de Dourdan)* **210 places**
- DOURDAN
- ROINVILLE
- ST-CYR
- SERMAISE
- LE VAL

ALSH LE DIABOLO *(Les Granges le Roi)* **40 places**
- LES GRANGES
- LA FORÊT
- RICHARVILLE

ALSH LES SANGLIERS *(Saint-Chéron)* **120 places**
- ST-CHÉRON
- BREUX-JOUY

ALSH dépendant du secrétariat situé à la Mairie de Saint-Chéron
01 69 14 13 31
m.marchand@saint-cheron.fr

ALSH LA MARELLE *(Corbreuse)* **50 places**
- CORBREUSE

COMBIEN CELA COÛTE ?

Nous fonctionnons aux « Taux d'efforts ». C'est-à-dire que chaque famille à son propre tarif par enfant selon =
- *Les Revenus Fiscaux de Références de tous les adultes du foyer*
- *Le Nombre de résidents dans le foyer qui permet d'appliquer un certain % aux Revenus*

TARIFICATION JOURNÉE					
+1 part parent isolé ou handicap	3 parts	4 parts	5 parts	6+ parts	Extérieurs
Tarif Plancher	3,96 €				39,78 €
Taux d'effort	0,050 %	0,045 %	0,037 %	0,032 %	
Tarif Plafond	21 €				

COMMENT METTRE SES ENFANTS À L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

3 étapes clefs qui doivent TOUTES être effectuées avant le 20 du mois précédent la présence de l'enfant =

INCRIPTION ADMINISTRATIVE

INSCRIPTION À TOUT MOMENT DE L'ANNÉE
- ❑ Infos pour Fiche Sanitaire (téléchargeable)
- ❑ Avis Impositions du Foyers
- ❑ Attestations CAF
- ❑ Attestations Pôle Emploi
- ❑ Livret de Famille
- ❑ Carnet de Santé de l'enfant

RÉSERVATION

POINTER LES JOURS VOULUS AVANT LE 20 DU MOIS PRÉCÉDENT
(ex : réservations pour Octobre avant le 20/09)

Possibilité d'effectuer la démarche aux secrétariats / par courrier / en ligne sur votre « Espace Famille iNoé » une fois l'inscription finalisée

PRÉ-PAIEMENT

Paiement CB en ligne de suite sur votre « Espace Famille iNoé»

CB / ESPÈCES / CHÈQUE / CESU aux secrétariats

CCDH – 17 rue Pierre Ceccaldi – 91410 DOURDAN
01 60 81 12 20 / www.ccdourdannais.com / loisirs@ccdourdannais.com
Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h & 13h30 à 17h

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

à partir du 04 janvier 2021

Votre enfant est né(e) en 2018, pour l'inscrire à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2021 vous devez :

1. Vous rendre dans la mairie de votre village pour l'inscrire en fournissant :
   - Un justificatif de domicile
   - Le livret de famille
   - Le carnet de santé (vaccinations obligatoires)

2. Prendre contact rapidement avec la directrice de l'école maternelle au 01 64 95 71 36 (de préférence entre 12h et 13h et après 16h45) afin d'organiser un rendez-vous.

Cordialement

La directrice

Un petit tour dans la cour de récréation de l'école pour recueillir les témoignages de Julia, Nina, Léa, Loane, Tylan et Ysaline.

La cantine.....c'est pas cool !

Mais pourquoi ?

« Nous sommes 2 par table...et en diagonale ! »

« Avant, nous étions 4 ou 5 . Toujours 2 filles, 2 garçons. »

« Oui, c'est pour éviter le bruit. »

« Nous, les filles, nous parlons moins fort, alors c'est plus calme ! »

« Je préférerai manger avec une une copine , mais on doit s'asseoir en face d'un garçon »

« Pour que ce soit plus calme !!!! »

« Il ne faut pas se retourner car pendant le repas , on enlève notre masque. »

« Mais quand même ce qui est bien.....c'est la récréation , elle est super longue »

« C'est un peu triste la cantine, on est toujours en diagonale et avec un garçon »

« Ou une fille, c'est bien quand c'est mon amoureuse »

« C'était mieux avant »

Et Merde !

« Témoignage d'un habitant qui marche…sur les trottoirs » !

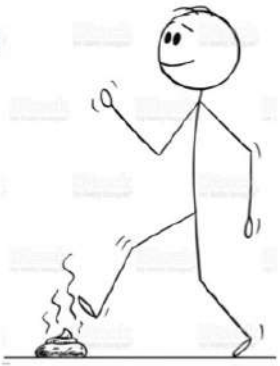

Quelle idée me direz vous ?

Ce matin, je me suis réveillé de bonne humeur.
Il faisait beau…..
Mais…….j'ai « rencontré » quelque chose au pied de ma poubelle, que je m'apprêtais à rentrer…

Désagréable sensation et odeur si « particulière »…
Une journée un peu moins joyeuse s'annonçait, d'autant plus que ces « chapelets » sont de plus en plus nombreux…

En réalité, les propos de mon interlocuteur ont été beaucoup plus agacés et imagés !

« Avis d'un habitant qui promène son chien »

Il n'est pas interdit de sortir son chien et que celui-ci « fasse » ce qu'il a à faire…

Mais Diantre, « visez juste » !

La campagne n'est pas loin et si vous trouvez que la terre est basse pour récupérer ces « offrandes », n'hésitez pas à faire quelques pas de plus, extramuros, avec votre ami pour qu'il découvre les bien faits du plein air…

La morale de cette histoire :

Si le chien, par habitude, ne fait pas dans sa culotte
Son Maître devra, pour les riverains s'occuper de ses « p'tites » crottes !!!

[illegible]

[illegible]

Comme vous l'avez peut être constaté, la fibre est en cours de déploiement dans notre village. Des petits boîtiers appelés PBOE (Point de Branchement Optique Extérieur) ont été installés sur les poteaux.

Qu'est ce que le PBO ?:

Le PBOE (Point de Branchement Optique Extérieur) est un boîtier placé à l'extrémité amont du Câblage Client Final où l'on viendra raccorder les prises optiques des clients au réseau fibre optique vertical.

Comment se déroule le déploiement de la fibre ?

Pour raccorder un logement à la fibre optique, il faut passer par deux déploiements.
Le premier consiste à amener la fibre optique jusqu'au nœud de raccordement optique (NRO).
Le deuxième consiste à déployer la fibre jusqu'au logement.

Qui finance ce déploiement ?

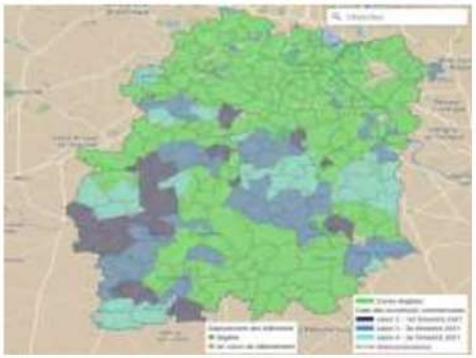

Il existe deux types de zones de déploiements distinctes, les "zones conventionnées", raccordées par les opérateurs privés, et les Réseaux d'Initiative Publique, pris en charge par l'État et les collectivités locales.

RICHARVILLE est déployé par le Réseau d'Initiative publique (RIP) Essonne Numérique et sa carte de déploiement peut être consultée sur la page internet http://essonnenumerique.com/suis-je-eligible/calendrier-de-deploiement/

La fibre, c'est bien mais quand ?

Le déploiement de la fibre sur le territoire s'effectue en quatre phases, appelées JALON.
La date de commercialisation de la fibre sur notre commune est prévue sur le JALON 4 – 3è trimestre 2021.

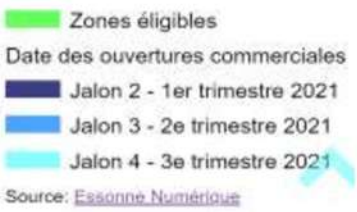

Quels seront les opérateurs disponibles ?

Essonne Numérique déploie un réseau fibre « neutre » ouvert à tous et libre d'accès à tous les opérateurs. Chaque opérateur décide de venir au rythme qu'il le souhaite et suivant sa stratégie commerciale.

ATTENTION AUX TARIFS :

Le coût du raccordement est à la charge de l'usager et peut être différent d'un fournisseur d'accès à Internet à l'autre. Certains opérateurs font régulièrement des offres promotionnelles avec le raccordement gratuit.

Les tarifs des abonnements fibre pratiqués sont libres et peuvent variés d'un fournisseur à un **autre.**

[illegible]

écotextile
Collecte de textiles usagés pour le recyclage

Suite à cette dernière incivilité, la borne de vêtements a été retirée car Ecotextile ne la relève plus.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ; des containers sont à votre disposition à la déchetterie de DOURDAN.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SITREVA de DOURDAN au 07 57 54 20 61 ou bien vous rendre sur la page internet http://www.sitreva.fr/

[illegible]

Notaires de l'Essonne

Dates
5 JANVIER 2021
19 JANVIER 2021
9 FEVRIER 2021
2 MARS 2021
16 MARS 2021
13 AVRIL 2021
4 MAI 2021
25 MAI 2021
8 JUIN 2021
22 JUIN 2021
7 SEPTEMBRE 2021
21 SEPTEMBRE 2021
12 OCTOBRE 2021
2 NOVEMBRE 2021
23 NOVEMBRE 2021
14 DECEMBRE 2021

Vous êtes aidants, des dispositifs de soutien existent :

La loi du 22 mai 2019 qui vise à favoriser la reconnaissance du proche aidant :

Afin de favoriser une meilleure reconnaissance du proche aidant et de faciliter son identification, la loi du 22 mai 2019 :

- Oblige les branches à négocier sur la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle de l'aidant. Elle permet également de les rendre prioritaires au compte personnel de formation ;
- Étend le relayage aux agents publics civils (pour favoriser le déploiement de l'expérimentation et redonner du temps de répit aux aidants) ;
- Permet à la conférence des financeurs d'utiliser une partie des ressources qui lui sont allouées par la CNSA pour financer des actions en faveur des proches aidants ;
- Permet une identification de l'aidant et de l'aidé en inscrivant leur nom sur le dossier médical partagé.

Le congé de solidarité familiale :

Le congé de solidarité familiale permet au salarié de s'absenter de son travail pour assister un proche en fin de vie. Aucune condition d'ancienneté n'est imposée.
D'une durée maximum de 3 mois et renouvelable une fois, ce congé peut être pris sous forme de temps partiel ou fractionné.
Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais donne droit au versement d'une allocation journalière d'accompagnement d'un proche en fin de vie. Pour ce faire il faut remplir le formulaire suivant : https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/evenements-familiaux/fin-de-vie-proche-conges-aides/allocation-accompagnement-fin-vie
Par ailleurs, ce congé permet au salarié de maintenir ses droits à l'assurance maladie et de prendre en compte l'ancienneté.
Sauf accord d'entreprise, ce congé ne permet cependant pas d'acquérir des droits à la retraite complémentaire.

Le congé de présence parentale :

Le congé de présence parentale permet d'assister un enfant de moins de 20 ans gravement malade, handicapé ou accidenté requérant des soins constants et contraignants. Aucune condition d'ancienneté n'est imposée. D'une durée maximum de 310 jours (pris dans une période de 3 ans pour un même enfant), ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais donne droit au versement d'une allocation journalière de présence parentale :
https://wwwd.caf.fr/wps/porta1/caffr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation/allocationjournalieredepresenceparentale#enfants/dajpp?codePrestation=DAJPP
Par ailleurs, ce congé permet au salarié de maintenir ses droits à l'assurance maladie et de prendre en compte 1' ancienneté.

Le don de jours de RTT :

Le don de jours de RTT permet à un collègue de, sous-conditions, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un autre collègue proche aidant.
Le don peut porter sur tous les jours de repos non pris, à l'exception des quatre premières semaines de congés payés. Ce don de RTT se doit d'être anonyme et dans la limite de 60 jours ouvrés.
Toutes les périodes d'absence sont assimilées à une période de travail effectif, ce qui permet de les comptabiliser pour déterminer les droits du salarié liés à l'ancienneté.
La période d'absence est assimilée à un congé, ouvrant droit à l'acquisition de droits en matière de retraite de base et complémentaire.

Quelles nouveautés pour les proches aidants :

Le congé rémunéré proche aidant :

Le congé rémunéré proche aidant est entré en vigueur le 1er octobre 2020.
Il permet d'assister un proche dépendant ou une personne handicapée justifiant d'une incapacité permanente au moins égale à 80 % ou une personne classée en GIR 3, même si elle réside en établissement.
Pour pouvoir en bénéficier, le salarié proche aidant doit avoir au moins 1 an d'ancienneté dans son entreprise.
D'une durée maximum de 3 mois renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble d'une carrière professionnelle, ce congé est rémunéré à hauteur de 43,83 € pour une personne vivant en couple et de 52,08 € pour une personne seule.
Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur (sauf dispositions conventionnelles ou collectives le prévoyant) ; il s'agit d'une allocation journalière du proche aidant (AJPA) versée par les caisses d'allocations familiales et les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA).
Pour l'obtenir, le salarié doit remplir un formulaire et l'adresser à la Caf :
https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/aidesetservicesenligne/faireunedemandedeprestation#maladieethandicap/dajpa

Les Communautés 360 et plateformes de répit :

Depuis février 2011, le gouvernement a mis en place les Communautés territoriales, dites « 360 ». Au 31 août 2020, 63 communautés ont été constituées à l'échelle départementale. Ces communautés s'adressent autant aux personnes en situation de handicap qu'à leurs proches aidants et leurs accompagnants, qu'ils s'inscrivent en milieu spécialisé ou dans le droit commun.
Ce nouveau dispositif permet :

- Plus de simplicité pour les personnes et les aidants ;
- Plus de proximité pour trouver de solutions près de chez eux ;
- Plus de rapidité pour apporter des réponses dans l'urgence ;
- Plus de compétences mobilisées pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement ;
- Plus d'agilité pour s'adapter au contexte de crise.

Enfin, le Secrétariat d'État a mis en place le numéro unique national permettant de répondre le plus rapidement possible aux demandes urgentes de répit : **0 800 360 360.**

Le guide salarié aidants :

Pour aider les salariés à gérer au mieux cette réalité, l'Agirc-Arrco a conçu un guide « Salariés aidants » de 50 pages qui répertorient les solutions existantes (aides à domicile, financières et techniques, congés légaux, aménagement du temps de travail, solutions de répit, sources d'information, associations de soutien...). Il est possible de le télécharger en suivant ce lien :
https://fr.calameo.com/read/002711729ad27393b1cb2

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services judiciaires
Cour d'appel de PARIS

Tribunal judiciaire d'Evry
Le Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)

Depuis le 1er janvier 2017, dans les juridictions, le SAUJ est un accueil physique et numérique qui permet à chaque justiciable :

- d'être accueilli dans une juridiction à proximité,
- d'obtenir des renseignements sur toutes les procédures en général,
- d'obtenir des renseignements sur son affaire.

Dans le département de l'Essonne cinq SAUJ sont à votre écoute au *tribunal judiciaire d'Evry et dans les tribunaux de proximité d'Etampes, Palaiseau, Juvisy-sur-Orge et Longjumeau*. **Les SAUJ restent ouverts actuellement** mais l'accueil est soumis à la prise de rendez-vous (**de préférence par courriel**) :

- Tribunal judiciaire d'Evry : tj1-evry@justice.fr ou 01 60 76 78 00
- Tribunal de proximité d'Etampes : tprx-etampes@justice.fr ou 01 64 94 61 45
- Tribunal de proximité de Palaiseau : tprx-palaiseau@justice.fr ou 01 60 14 00 80
- Tribunal de proximité de Juvisy-sur-Orge : tprx-juvisy-sur-orge@justice.fr ou 01 69 12 18 30
- Tribunal de proximité de Longjumeau : tprx-longjumeau@justice.fr ou 01 69 10 26 50

Grâce au site www.justice.fr, portail informatif du justiciable, les usagers ont aussi la possibilité d'accéder à une information fiable et gratuite et sont orientés dans leurs démarches pour toute procédure pénale et civile. Ils ont accès aux formulaires CERFA, à la liste des pièces justificatives et à tous les liens utiles. Enfin, grâce à des simulateurs, l'usager peut déterminer notamment sa capacité à obtenir l'aide juridictionnelle en fonction de ses ressources.

N'hésitez pas à solliciter le SAUJ le plus proche de votre domicile !

Le 11 novembre dernier, comme tous les ans, nous avons commémoré l'armistice de la guerre de 14-18.

En raison de la situation sanitaire, cette commémoration s'est déroulée cette année uniquement au cimetière et en petit comité avec toutes les précautions en vigueur.

Grâce au prêt de matériel pour l'installation des décorations et aux dons, une partie de l'équipe municipale a pu, une fois encore et à moindre coût, décorer les rues de notre village pour les fêtes de fin d'année.

L'association RSF a également planté ses jolis sapins blancs. Nous tenons particulièrement à féliciter les habitants qui décorent leur maison, entretenant ainsi l'esprit de Noël (Un concours est d'ailleurs à l'étude pour l'année prochaine, préparez-vous !).
Merci à tous d'avoir contribué à égayer les rues de la commune pendant ces fêtes de fin d'année si particulières.

Brice DESPREZ, Maire adjoint, a passé par 2 fois la lame dans les rues du village afin de déneiger et permettre la circulation.

Avant

Après

Il a rencontré quelques difficultés rue de Corbreuse et rue du Marteau du fait du stationnement des véhicules "qui pourraient être rentrés dans les propriétés".

Nous vous rappelons qu'il faut éviter par temps de neige d'emprunter la route du bois des Taillis ; en effet en son centre il se créé des congères empêchant la circulation et immobilisant les véhicules.

1er Chantier

Les abords de la mare, lieu de vie des canards et de promenade ont été "rafraîchis"...

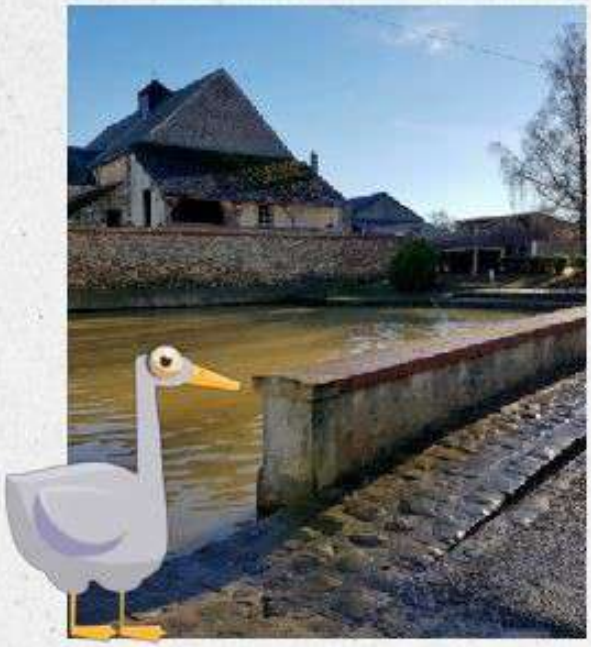

- La haie a été éclaircie et taillée,
- Le trottoir et le fil d'eau nettoyés,
- Le bouleau pleureur égalisé.

Le prochain chantier se tiendra devant l'église, courant mars

N'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie si vous voulez nous aider ou partager vos bonnes idées

PS : les dons de plantes sont toujours les bienvenus...

[illegible]

Vous avez besoin d'un renseignement, d'éclaircissement … La mairie est là pour vous renseigner.
Bon nombre de documents de tous genres sont à votre disposition, venez les consulter !
Jeunes ou moins jeunes : Pensez mairie !

[illegible]

[illegible]

Dans ce contexte si particulier, l'équipe municipale et du CCAS ont fait le choix de distribuer aux séniors des ballotins de chocolats.
C'est le samedi 12 décembre en début d'après-midi que les bras chargés nous sommes allés à leurs rencontres.
Des sourires derrières les masques, des mots de réconfort échangés ont permis d'adoucir cette fin d'année un peu triste. Quelques grammes de douceurs pour quelques instants de bonheur !

Je vous propose mes services pour prendre soin
de votre jardin, pour de petits travaux d'intérieur
ou encore un transport vers les supermarchés...

Sérieux et motivé, n'hésitez pas à m'appeler :

Mickaël au 06.52.45.99.67

CENTRE DE VACCINATION COVID À DOURDAN

À partir du lundi 18 janvier 14h

POUR LES PLUS DE 75 ANS

UNIQUEMENT SUR RDV

à la Maison de Santé
Place Bad Wiesse 91410 Dourdan

Prise de RDV au : **06.23.91.99.33**

Une prise de rdv sera également possible depuis le site doctolib, le lien dédié vous sera communiqué demain.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ccdh

Dourdan